

DEPARTEMENT  
DE HAUTE-SAÔNE

## PETR DU PAYS GRAYLOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS BUREAU DU 20 JUIN 2018

Le Bureau du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 12 juin 2018, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Communauté de communes des 4 Rivières, le 20 juin 2018 à 18 heures, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

**Etaient présents** : ALBIN Michel, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, PAILLARD Claude, RENEVIER Michel.

**Etaient porteurs d'un pouvoir** : /

**Etaient absents** : ALLIOT Michel, CLEMENT Christelle, TEUSCHER Gilles.

**Secrétaire de séance** : LAVOYE Patrice.



B/20-06-2018/N°1

### **URBANISME** **SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE**

#### **AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES SUR LE PROJET DU SCOT VAL DE SAONE VINGEANNE**

Le président rappelle que par envoi en date du 22 mai 2018, reçu le 28 mai suivant, Monsieur Laurent THOMAS, Président du PETR Val de Saône Vingeanne, a transmis au PETR du Pays Graylois son projet de SCoT arrêté.

Selon les articles L.153-40 et L.153-47 du Code de l'Urbanisme, le PETR du Pays Graylois, en portant l'élaboration du SCoT Graylois, est devenu une Personne Publique Associée. Il doit donc émettre un avis sur les projets des SCoT voisins.

Le SCoT Graylois n'étant pas encore approuvé et rendu opposable, l'analyse du projet ne peut être réalisée sur la base de la vérification de la compatibilité du document avec le SCoT.

Dans cette attente, l'analyse du projet est réalisée au regard de l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme ainsi qu'au regard des objectifs fixés dans le cadre de la délibération de prescription de l'élaboration du SCoT.

Après exposé du projet (*voir note technique en annexe*), les membres du Bureau ont été appelés à faire connaître leurs observations et à rendre un avis sur le projet.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le bureau du PETR, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur le projet du SCoT Val de Saône Vingeanne,
- Demande que le présent avis soit communiqué au commissaire enquêteur et joint au dossier d'enquête publique.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20180620-B-20062018-N01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2018

Affichage : 26/06/2018



**Frederick HENNING**  
Président

